https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2769

Un stage sur la réforme des lycées

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Stages syndicaux du SNES 89 : programme et comptes rendus -

Publication date: mardi 11 novembre 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La réforme des lycées engagée par X. Darcos se fait au pas de charge sans que la profession ait le temps de se poser les questions de fond indispensables : quel enseignement au lycée et plus profondément quelle place la société doit accorder à l'école.

Le Snes n'a pas d'idée toute faite ou de projet clé en main mais la volonté d'un projet ambitieux pour l'école de demain bien loin des propositions ministérielles ...
Il souhaite également débattre avec vous de ses propositions pour le système éducatif.

Le stage syndical est le lieu privilégié pour aborder ces sujets : prendre le temps d'une journée pour discuter entre nous, syndiqués ou non.

Nous pourrons compter sur la présence de **Roland Hubert**, co-secrétaire général du Snes.

X. Darcos a annocé qu'il donnerait les derniers arbitrages le 15 décembre. Nous aurons donc alors une idée très précise de cette réforme.

Le stage se déroulera jeudi 18 décembre de 9 h à 17 h au lycée Fourier à Auxerre.

ATTENTION : Demande d'autorisation d'absence à déposer auprès de l'administration jusqu'au 18 novembre (*modèle de demande d'autorisation d'absence à télécharger en bas de page*)

CELA M'INTERESSE MAIS …

… AI-JE LE DROIT DE PARTICIPER à CE STAGE ?

Bien sûr ! Que vous soyez **syndiqué ou non**.

Le congé nécessaire est de droit pour tous, titulaires ou non. La loi stipule que " les agents non titulaires de l'Etat en activité bénéficient, dans les mêmes conditions que les fonctionnaires, d'un congé pour la formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par année."

Un tel stage ne peut donc donner lieu ni à retenue de traitement, ni à obligation de rattrapage des cours.

Copyright © SNES Dijon